

## MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Le Ministre

Paris, le

2 0 AVR 2020

N/Réf.: CAB SSA/CR/ST - Pegase A-20-024262 / D-20-007414

V/Réf.: lettre du 06.04.2020

Monsieur le Député,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 6 avril dans lequel vous m'interrogez sur les tests de dépistage du Covid-19.

Il existe deux types de tests utilisés dans l'épidémie Covid-19: les tests par PCR qui recherchent et attestent de la présence du virus Covid-19 sur un prélèvement humain et les tests sérologiques qui recherchent dans le sang des anticorps attestant de l'acquisition d'une immunité contre le virus, qui signe la réponse immunitaire d'une personne ayant été infectée ou en contact avec le Covid-19.

Ces deux types de tests ont des conditions d'utilisations, des modalités et des intérêts différents, et parfois complémentaires.

A ce jour, seuls les tests PCR ont été pleinement validés et peuvent être utilisés pour rechercher la présence du virus. 20 000 de ces tests sont réalisés aujourd'hui en France.

L'Organisation mondiale de la santé préconise de dépister de façon large, en adoptant une priorisation seulement lorsque les capacités diagnostiques sont limitées. Nous avons rendu possible l'augmentation supplémentaire des capacités de tests grâce à l'autorisation pour les laboratoires vétérinaires et de recherche de réaliser, en lien avec un laboratoire de biologie médicale, des tests diagnostics CoVid par PCR. Un des objectifs est de pouvoir dépister encore plus rapidement et encore plus précisément, notamment pour renforcer la protection des personnes les plus à risques de formes graves.

Cette capacité augmentée de tests va notamment nous permettre de lancer une opération de dépistage des personnes les plus vulnérables, en mettant la priorité sur les personnes âgées et les personnes handicapées les plus fragiles, ainsi que des professionnels qui les accompagnent en établissement et à domicile.

Monsieur Fabrice BRUN Député de l'Ardèche 22, avenue de Roqua 07201 AUBENAS Cedex contact@fabricebrun.fr Concernant les tests sérologiques, quels que soient leurs fabricants, ils ont encore besoin d'être validés et ne sont donc pas encore utilisables à large échelle dans la recherche d'une immunité contre le Covid-1919.

Les laboratoires sont extrêmement mobilisés pour valider rapidement ces tests.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Bier anvolend

Olivier VÉRAN